

PROJET D AMENAGEMENT DU SITE DES CHAMPS D ODDOU A SAVINES LE LAC
DOSSIER ENVIRONNEMENTAL ET DE DEMANDE D'ETUDE AU CAS PAR CAS

PC11-A

**NOTE DE PRESENTATION DU DOSSIER ET HISTORIQUE
DU PROJET ET DU SITE**

Le site des Champs d'Oddou, sur le versant nord du lac de Serre-Ponçon, est constitué d'un ensemble de parcelles de cultures entrecoupées de lanières de friches ou de bois de pins noirs. La Commune de Savines, dont le site ancien fut noyé lors de la création du lac, s'est principalement développée sur la rive sud. Elle manque aujourd'hui des espaces nécessaires à son développement et des constructions éparses se développent sur la rive nord.

Dans cette perspective une modification du PLU, prescrite par la commune le 30 octobre 2012, définissait les principes d'urbanisation et construction du site des champs d'Oddou.

Concentré sur une zone restreinte clairement délimitée, ce choix offre naturellement une alternative au mitage progressif du paysage par des constructions isolées et permet par ailleurs une meilleure gestion des infrastructures publiques.

Un premier projet d'aménagement a été étudié en 2013 conformément aux dispositions de ce premier PLU.

Ce projet concernait la réalisation de près de 250 logements repartis sur l'ensemble des plateaux haut et bas du site des champs d'Oddou..

Ce projet initial avait été approuvé par la Commission des Sites du 13 novembre 2013 et, après examen du projet dans le cadre d'une étude au cas par cas, avait fait l'objet d'une étude d'impact.

Le PLU de la Commune de Savines le Lac a été annulé par le Tribunal administratif à la fin de l'année 2014 entraînant la mise en suspend du projet des Champs d'Oddou.

Dans cette situation la commune de Savines le Lac entreprit l'étude d'un nouveau PLU actuellement en vigueur.

Les possibilités de construction du site des champs d'Oddou sont, dans ce nouveau PLU, limitées au plateau de culture supérieur.

Sur cette base un nouveau projet a été établi concernant la réalisation de six bâtiments repartis sur la partie haute du site actuellement cultivée.

Ce nouveau projet a été examiné par la commission des sites du 8 mars 2016 qui l'a approuvé en prescrivant une étude botanique complémentaire - voir avis de la Commission des sites du 24 mars 2016 dans le dossier.

Un permis de Construire a enfin été déposé concernant ce projet le 21 Décembre 2018.

Le présent dossier, essentiellement relatif à l'environnement, vise à répondre à plusieurs nécessités et procédures :

Servir de base à **l'examen du projet dans le cadre d'une étude au cas par cas**. Il contient pour cela le formulaire correspondant et le dossier de pièces annexes obligatoires liées à cette demande.

- **Répondre aux prescriptions de la Commission des sites** : il contient pour cela une étude botanique complémentaire spécialement concentrée sur la partie supérieure du site, zone d'implantation du projet.

- Venir en **complément du dossier de demande de permis de Construire**

Ces différentes pièces étant relatives à l'environnement, il nous a semblé préférable de les rassembler dans un dossier unique offrant aux différents services instructeurs la même base d'information sur le projet.

Enfin nous avons également jugé utile de joindre à ce dossier le rapport environnemental – pièce PC11 du permis de construire déposé le 21 décembre 2018 - établi sur la base de l'étude d'impact du projet initial en fonction de cette nouvelle version du projet.

NOTES IMPORTANTES :

Depuis l'étude du premier projet le site s'est sensiblement modifié du fait des cultures pratiquées:

Les parcelles situées en partie basse du site, qui étaient en voie d'abandon, ont été remises en culture.

Sur la partie supérieure du site la zone de culture, qui s'était peu à peu restreinte, a repris son périmètre initial.

Dans cette situation la zone d'emprise des parties construites du projet, bâtiments ou voirie, est limitée à cette zone de culture haute - voir plan de repérage état actuel / emprise des constructions du projet.

La note d'actualisation sur les enjeux environnementaux et intégrations du projet figurant dans ce dossier a permis de mettre à jour, les évolutions du site depuis l'époque de l'étude d'impact et du rapport environnemental qui en est issu.

Le rapport botanique figurant dans le dossier est en réalité le premier volet d'une étude qui courra sur toute la période printemps été 2019 et dont nous transmettrons les résultats aux différents services.

Il est utile de signaler que la mission écologique engagée comportera également :

- une mission d'assistance concernant les dispositions à prendre lors de la réalisation du projet pour limiter l'impact du chantier sur l'environnement
- une mission d'assistance concernant l'approfondissement des dispositions environnementales à adopter par le projet pour favoriser son intégration environnementale Faune et Flore.

Le cas échéant, il serait intéressant que ces missions intègrent également une réflexion sur des orientations de valorisation du patrimoine naturel et agricole préservé au sud du site des champs d'Oddou, acquise pour le projet (zone actuelle des cultures basse). Des dispositions visant à transférer une partie de l'habitat faunistique et une mise en culture douce sur une partie du site, participeraient à l'intégration du projet dans son environnement.